

## ▪ Désignation

**Nos bébés à portée de mains** conçoit et dispense des formations en communication gestuelle associée à la parole pour les professionnels de la petite enfance et les professionnels de la santé dans le département des Yvelines et communes proches.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **Nos bébés à portée de mains**.
- **Apprenant** : la personne qui participe à la formation.
- **OPCO** : Les opérateurs de compétences (organismes financeurs)

- 1 -

## ▪ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations engagées par **Nos bébés à portée de mains** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Nous proposons des formations « sur mesure » : le contenu, la forme, le prix ainsi que les dates de ces formations font l'objet d'une proposition commerciale sur demande (devis).

Une convention sera établie et signée des deux parties, une fois le devis et les conditions générales de vente acceptées.

## ▪ Durée et validité de la proposition

La validité de la proposition commerciale (devis) est de 3 mois à compter de la date d'édition figurant sur la proposition.

## ▪ Procédures d'inscription

L'inscription est validée à réception de la proposition commerciale (devis) signé par le **Client** avec la mention « BON POUR ACCORD ».

**Nos bébés à portée de mains** accusera réception de l'inscription du **Client** et lui fera parvenir la convention et le programme à retourner signés.

Des convocations mentionnant les modalités organisationnelles de la formation seront envoyées au **Client** par mail 10 à 15 jours avant le début de la formation.

## ▪ Financement

La demande de prise en charge de l'action de formation auprès de l'**OPCO** doit être faite minimum 45 jours avant le début de votre formation.

Il est de la responsabilité du **Client** de s'assurer du bon traitement de son dossier auprès de son **OPCO**.

Le **Client** doit transmettre l'accord de prise en charge à **Nos bébés à portée de mains** avant le début de la formation.

### ▪ Procédures de facturation et règlement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture à l'issue de la formation et ce dans un délai légal de 30 jours.

En cas de parcours long, des factures intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **Nos bébés à portée de mains**, aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Nos bébés à portée de mains**.

Dans le cas d'un règlement par un **OPCO**, un chèque de caution de la totalité de la facture est exigé pour valider l'inscription. Ce chèque est automatiquement détruit lors de la réception du paiement par l'organisme financeur.

L'organisme de formation se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans 3 cas :

- S'il n'a pas réceptionné ni le paiement dans un délai de 2 mois maximum après la prestation de formation.
- S'il n'a pas reçu l'accord de prise en charge au plus tard 15 jours après la prestation de formation.
- Si le **client** n'a pas effectué la demande de prise en charge, et transmis la confirmation de cette demande, sous un délai de 15 jours après la session de formation.

Les formations ne sont pas accessibles via le Compte Personnel de Formation (CPF).

### ▪ Report et annulation

Par l'organisme de formation **Nos bébés à portée de mains** :

Si, dans la quinzaine précédant le début de la formation, un cas de force majeure touche le formateur de **Nos bébés à portée de mains**, l'organisme se réserve le droit exceptionnel d'annuler la formation.

Le **Client** pourra alors demander le report de l'inscription à une date ultérieure validée par les deux parties sans versement d'indemnité.

Le report n'est possible qu'une seule fois et doit intervenir dans l'année en cours (exception faite pour les actions de formation prévues sur deux années) et pour le même programme de formation.

Cette annulation ou ce report, sera clairement notifié par courrier au **Client** en notifiant les raisons.

Par le **Client** :

Si, dans un cas de force majeure, le **Client** annule la formation dans un délai supérieur à 45 jours avant le début de la formation, aucun frais ne sera facturé.

A défaut :

- 50% du montant de la formation sera facturé au **Client** si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours avant le début de la formation.

- 100% du montant de la formation sera facturé si le **Client** annule l'action de formation à moins de 30 jours du premier jour de formation.
- Pour toute inscription ayant lieu à moins de 30 jours du début de l'action de formation, il sera facturé au **Client** 100% du montant en cas d'annulation.

Toute action de formation commencée est facturée à plein tarif, y compris en cas d'abandon par le **Client** ou certains de ses **Apprenants** pendant la durée de l'action de formation, pour quelque raison que ce soit.

- 3 -

### ▪ Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre proposition commerciale (devis) validée par le **Client**.

Les paiements doivent être effectués en Euros (€). Tous les frais bancaires sont à la charge exclusive du **Client**.

Les tarifs comprennent l'ensemble des frais de formation.

Les prestations fournies par **Nos bébés à portée de mains** sont exonérées de TVA.

### ▪ Attestation de formation

À l'issue de la formation, **Nos bébés à portée de mains** remet une attestation de formation à chaque **Apprenant** sous les conditions des résultats aux évaluations de formations et les signatures des feuilles d'émargements (les présences des **apprenants** sont consignées dans un registre prévu à cet effet)

Une attestation de présence pour chaque **Apprenant** peut être fournie au **Client**, à sa demande. Les copies des feuilles d'émargement seront automatiquement transmises au **Client** après chaque prestation de formation.

### ▪ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Nos bébés à portée de mains** pour assurer les formations ou remis aux **Apprenants** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le **Client** et l'**Apprenant** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express de **Nos bébés à portée de mains**.

Cette interdiction porte en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et l'**Apprenant** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### ▪ Confidentialité et communication

**Nos bébés à portée de mains**, le **Client** et l'**Apprenant** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment

## Conditions générales de vente

l'ensemble des éléments figurant dans la proposition commerciale (le devis) transmise par **Nos bébés à portée de mains au Client**.

**Nos bébés à portée de mains** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisés les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Apprenants**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **Nos bébés à portée de mains** comme client de ses formations. À cet effet, le **Client** autorise **Nos bébés à portée de mains** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activités, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

- 4 -

### ▪ **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le **Client** s'engage à informer chaque **Apprenant** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **Nos bébés à portée de mains**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel le concernant.

### ▪ **Cession du droit à l'image**

Par le présent contrat, le **Client** cède à **Nos bébés à portée de mains**, les droits qu'il détient sur son image telle que les photographies ou vidéos réalisées lors de la formation et ce, sans contrepartie financière et sans aucune limitation de durée et dans le monde entier.

L'**Apprenant** autorise donc **Nos bébés à portée de mains** à partager les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de l'action de formation mais également à les utiliser pour des présentations et promotions des actions de **Nos bébés à portée de mains**.

Toute demande de non parution ou diffusion d'image doit être notifiée par écrit, par l'**Apprenant** à **Nos bébés à portée de mains** :

[nbbp2m@gmail.com](mailto:nbbp2m@gmail.com) ou Nos bébés à portée de mains – Mme Franqueza 6, square pierre et marie curie 78120 Rambouillet.

### ▪ **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **Nos bébés à portée de mains** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Versailles seront seuls compétents pour régler le litige.

Date et signature du **Client**,

Précédée de la mention « Lu et approuvé »